

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

### INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.  
Réclames, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse,

### ABONNEMENT.

Souvenir: 30 fr.  
12 mois: 16  
6 mois: 8  
Poste: 35 fr.  
12 mois: 18  
6 mois: 10

### On s'abonne:

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR

18 Août 1884.

LA SÉANCE DU 15 AOUT

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

A 9 heures, la droite vient de rédiger et de faire signer, par quarante-quatre de ses membres, une demande d'appel nominal pour constater si le quorum nécessaire au vote est atteint.

Dans le cas où il ne le serait pas, le gouvernement se trouverait dans un très-grand embarras, car toutes demandes de crédit tomberaient par suite de l'insuffisance de la majorité.

En effet, c'est à peine si 80 ou 100 députés sont assis à leurs bancs.

M. Baudry-d'Asson demande une rectification au procès-verbal et rend plus énergique encore la protestation qui a été faite la veille.

Furieux de voir l'Assemblée si peu nombreuse, le président Brisson manifeste la plus grande irascibilité.

Après avoir menacé M. de Baudry-d'Asson de lui retirer la parole, il lui inflige un rappel à l'ordre.

M. de Mahy monte à la tribune et interpelle le gouvernement sur la dépêche reçue, le matin, de Madagascar.

M. Jules Ferry, très-embarrassé, très-piteux, vient protester contre l'audace des informations de la presse et en particulier du journal le *Matin*.

La présence de quatre membres du Parlement dans la rédaction de ce journal, donne un caractère de gravité particulier à ses informations.

M. Ferry s'attaque directement à MM. Jules Simon, Turquet, Laguerre et Andrieux. De tous côtés s'élèvent de bruyantes protestations. Fort heureusement pour la paix publique on a reçu jeudi une dépêche de l'amiral Miot affirmant que la sécurité

était aussi entière à Tamatave que sur la côte ouest.

Les députés, étant arrivés peu à peu, M. Brisson met aux voix la continuation de la discussion sur les crédits du Tonkin; et MM. Frédéric Passy, Perrin, Goblet ont pris successivement la parole. M. Goblet sollicite un blanc-seing pour le gouvernement, dans la question chinoise. Comme on le pense bien, la majorité l'applaudit avec ensemble.

M. Goblet est prêt du reste à voter les trente-huit millions demandés par le ministre. Il est tout disposé, du reste, à en voter davantage si on le désire.

Malgré tout, M. Goblet constate qu'on a marché en aveugles et il demande, aussi bien pour M. Millot que pour les ministres, que le jour se fasse.

M. Goblet votera les crédits, mais ne s'associera pas à l'ordre du jour en faveur du ministère.

Au moment où M. Goblet quitte la tribune, M. de Baudry-d'Asson et un grand nombre de ses collègues déposent une demande de scrutin public à la tribune.

Cette demande est accueillie par le vacarme le plus effroyable qu'il soit possible d'imaginer. La gauche sent qu'elle n'est pas en nombre et que ce scrutin l'empêche de voter valablement.

Le président Brisson peut à peine se faire entendre.

La gauche dit que plusieurs signataires de la demande de scrutin sont absents et que leur demande ne doit pas être prise en considération.

M. Jolibois vient réclamer le scrutin public, au nom de la dignité de l'Assemblée et des prescriptions du règlement qui garantissent le droit des minorités.

Le président Brisson intervient dans le débat et déclare que, la demande étant signée par quarante membres présents, il va être procédé au scrutin.

A cinq heures et demie, on procède au dépouillement du scrutin :

Pour..... 219  
Contre..... 49

Ainsi, malgré tout ce qu'ils ont pu faire et dire, les républicains, qui ont maintenu leur résolution anti-chrétienne de siéger vendredi, ne se sont trouvés qu'au nombre impérieusement exigé par le règlement pour que les votes fussent valables.

Faute d'une voix, la demande ministérielle tombait d'elle-même.

L'article 2 de la loi adopté, le président met aux voix l'ensemble. Avant de procéder au vote, M. Baudry-d'Asson monte à la tribune.

La majorité hurle, crie, s'agite.

Le courageux député de la droite lui tient tête et déclare que s'il est toujours prêt à voter les crédits nécessaires à la France, il se refusera toujours à accepter ceux qui peuvent la conduire à sa perte.

Dans un langage très-élevé, le représentant de la droite proteste énergiquement contre la politique du cabinet républicain.

Ce que l'on nous demande, dit-il, c'est de voter pour réparer les fautes du passé, de voter pour aider à en commettre à l'avenir.

Je voterai contre les crédits, dit M. de Baudry-d'Asson, parce que je ne veux pas que mes mandataires puissent un jour me reprocher d'avoir compromis la fortune et l'honneur de la France, d'avoir inutilement fait répandre son sang.

Les hontes actuelles, dit-il en terminant, ne rejailliront pas sur le passé de la France chrétienne.

M. de Baudry-d'Asson est chaleureusement applaudi par la droite.

L'ensemble du projet est adopté.

Mais grâce aux usages de la Chambre, alors que 279 députés sont seulement présents à la tribune, on trouve pour l'ensemble du projet 502 bulletins dans la corbeille.

Cela fait, M. Blancsubé monte à la tribune pour développer un ordre du jour de confiance.

Les énormités qu'il débite lui valent les railleries et les interruptions de la majorité ministérielle elle-même.

De tous côtés on ne distingue plus qu'un unanime cri de : aux voix !

Le président met aux voix l'ordre du

jour de confiance. Le gouvernement s'y rallie.

Au moment où l'on procède au vote, M. de Baudry-d'Asson déclare que l'on n'est pas en nombre et réclame le scrutin public à la tribune. Le bureau reconnaît l'exactitude de cette affirmation et le scrutin à la tribune est accordé.

Il est 6 heures 15.

Ce scrutin a une très-grande importance, le gouvernement s'y étant rallié. Tout porte à croire qu'il ne sera pas voté.

A 6 heures 25 le scrutin est clos, le quorum n'est pas atteint, le scrutin est renvoyé à la prochaine séance.

Comme le renvoi à une autre séance emporte le vote, quel que soit le nombre des députés, la majorité réclame et vote pour le soir même, 7 heures, une nouvelle séance.

Avant la clôture de la séance, M. Andrieux monte à la tribune et proteste contre les paroles de M. Ferry au sujet de la dépêche publiée par le *Matin*.

A 7 heures 30, l'ordre du jour de confiance est voté par 173 voix contre 50.

M. Jules Ferry a donné, une fois de plus, dans la séance de vendredi la mesure de son étonnante incapacité ou du cynisme non moins étonnant avec lequel il se moque du pays.

Les contradictions les moins vraisemblables se trouvent dans son discours.

Parlant du traité de Tien-Tsin et des obscurités surprenantes dont les articles de cette convention sont enveloppés, le président du conseil a eu l'imprudence de dire :

« Il est dans les habitudes diplomatiques de traiter les questions de ce genre PAR LA BONNE FOI. »

De la bonne foi avec des diplomates chinois !

Autant demander de la conscience à un Turc !

M. Jules Ferry aurait dû prêcher d'exem-

### Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LE LIEUTENANT ANDERMAHR

UN DRAME

## SOUS LA COMMUNE

PAR CH. SAINT-MARTIN.

— Enlève ces barriques, dit-il au Badois. L'ordre fut aussitôt exécuté, et le prêtre se leva aussitôt.

— Ah ! ah ! s'écria Andermahr, te voilà, citoyen, tu n'es pas facile à trouver !

Les fédérés qui entouraient le lieutenant, furieux d'avoir été si facilement trompés, se précipitèrent sur leur victime, et saisissant leurs sabres ou leurs pistolets, menacèrent de l'en frapper. Andermahr s'élança au-devant d'eux.

— N'y touchez pas, dit-il, laissez-moi régler son affaire, ce n'est pas le seul coupable !

A ces mots, les fédérés pensèrent aux d'Elplay qui avaient dû faciliter la fuite du prêtre.

— Le lieutenant a raison, s'écrièrent-ils, emmenons le curé !

Andermahr avait saisi le prêtre par la soutane, et le secourant rudement :

— Viens-tu, misérable ! dit-il.

— Faites de moi ce que vous voudrez, répondit le prisonnier qui avait retrouvé tout son courage et pria pour ceux qui avaient voulu le sauver.

Les soldats étaient remontés au corps de garde et leurs cris de triomphe attirèrent les escouades du petit Jules et de Bertram; celui-ci fut stupéfait quand il apprit comment le lieutenant avait trouvé le prêtre; il voulut s'excuser: Andermahr haussa les épaules et ne daigna pas l'écouter.

Thérèse entendait les cris des fédérés, et elle entretenait son père de ses nouvelles inquiétudes lorsque le lieutenant apparut à la porte, suivi de son escorte habituelle; il entra précipitamment :

— Au nom de la loi et de la Commune, dit-il, je vous arrête tous ! Vous avez donné asile à un otage; vous avez essayé de le soustraire à la justice du peuple; vous êtes convaincus de trahison ! Amenez le curé, ajouta-t-il en se tournant vers les soldats.

Les fédérés poussaient en avant le malheureux prêtre chargé de liens.

— Reconnaissez-vous cet homme ? reprit Andermahr. Est-ce bien vous qui l'avez caché ?

— C'est nous, monsieur, dit simplement M. d'Elplay.

Un sourire de joie féroce éclaira la figure du lieutenant.

Le prêtre s'avança :

— Que Dieu vous bénisse et vous récompense, dit-il.

— Te tairas-tu, misérable ? s'écria Andermahr, en le frappant du poing sur la bouche.

Puis il reprit en se tournant vers les soldats :

— Sergent Frosberg, tu veilleras à la sûreté des prisonniers; prends toutes les mesures nécessaires pour empêcher une nouvelle évasion.

Le sergent plaça aussitôt des sentinelles à chaque porte, et leur donna ses instructions. Pendant ce temps, le lieutenant jeta un coup d'œil rapide sur la famille d'Elplay. Le vieillard paraissait absorbé par d'autres pensées: il ne semblait rien comprendre au drame qui se déroulait devant lui, mais de temps à autre son œil se fixait avec un éclat étrange sur le fédéré: on eût dit qu'il regrettait que la vieillesse et ses infirmités l'eussent réduit à l'impuissance. Thérèse se penchait vers lui et tournait le dos aux soldats. Louise lisait tranquillement dans un fauteuil et M. d'Elplay regardait avec le plus grand calme les rayons du soleil couchant qui dorait les bois de Châtillon. Cette indifférence exaspéra le lieutenant.

— Qu'on mette les scellés sur tous les meubles, s'écria-t-il, espérant que Thérèse se retournerait.

Quelques soldats se hâtèrent d'obéir à cet ordre singulier; mais Thérèse ne fit aucun mouvement. Andermahr se retira.

— Nous les tenons enfin, dit-il au sergent Fros-

berg. Demain, nous irons à Paris.

Puis il descendit au corps de garde et médita longuement.

Le sergent donna ses derniers ordres et sortit enfin, en emmenant le prêtre et les soldats qui n'avaient pas été choisis comme sentinelles. Une distribution exceptionnelle de vin fut faite aux fédérés en l'honneur de leur capture, et bientôt tout Arcueil sut que la famille d'Elplay était sous le coup d'une accusation qui permettait peu d'espérer son salut.

La nuit se passa sans autre événement. M. d'Elplay resta éveillé, se recommandant à Dieu qui seul pouvait le sauver. Il ne pouvait, en effet, songer à la fuite: les sentinelles d'Andermahr se promenaient lentement dans les couloirs, et on entendait les pas d'autres fédérés placés dans les jardins, sous les fenêtres du vieillard.

Thérèse songea un instant au messager qui les avait tant de fois secourus, mais il était évident que Thomas ne pouvait rien pour eux: déjà menacé de mort par le sergent et par Andermahr, traqué de toutes parts, dénoncé et trahi par les habitants eux-mêmes qui voulaient s'attirer les bonnes grâces des fédérés, Thomas avait peine à sauver sa propre vie, et les ruses de son sac étaient impuissantes contre la force. Le capitaine Bernard était à Versailles, sans aucun soupçon de leur infortune; et l'eût-il connu, qu'il n'aurait pu les secourir.

ple. Les mensonges qu'il accumule, tant dans sa politique intérieure que dans les affaires étrangères, sont pour les Céléstes des précédents si mauvais qu'on s'explique sans peine qu'ils se soient crus en droit de duper un politicien qui se croit autorisé lui-même à tromper tout le monde.

Dans le même discours, M. Jules Ferry permet aux moins intelligents d'apprécier la duplicité avec laquelle il prétend donner le change à ceux qui l'écoutent.

Après avoir parlé de « la bonne foi » par laquelle on doit traiter ces questions, il a parlé de l'indemnité réclamée au gouvernement de Pékin et il ajoute :

« On peut croire que le gouvernement chinois adhérerait au principe de l'indemnité. »

Quelques instants après, il affirmait que le bombardement de Kelung ne constituait pas un état de guerre avec la Chine et il disait :

« Il ne faut pas juger cette affaire comme les affaires européennes. »

Si les affaires chinoises ne ressemblent pas aux affaires européennes, c'est une odieuse plaisanterie que de faire appel à la bonne foi des diplomates chinois.

Et si elles y ressemblent, au contraire, comment ose-t-on soutenir qu'on n'est pas en guerre avec un pays dont on bombarde les forts et dont on prend les villes ?

M. Jules Ferry peut se plaindre, tant qu'il voudra, de la mauvaise foi des hommes d'État du Céleste empire; il est clair que, sur cet article, il est de force à leur rendre des points.

Ces contradictions, comme il était facile de le prévoir, n'ont pas touché la majorité nègre qui lui est asservie; elle a donné un vote de confiance au ministre dont les mensonges la ravissent d'admiration et elle a voté les crédits qu'il lui demandait.

Ainsi, s'est terminée après un simulacre de discussion, la séance désormais fameuse du 15 août 1884. J. BOURGEOIS.

## Chronique générale.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 16 août. — L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Raspail sur les circulaires des Compagnies Paris-Orléans et Paris-Lyon-Méditerranée interdisant à leurs employés de faire partie des conseils électifs.

M. Raspail dit que les Compagnies ont fait afficher des ordres de service invitant leurs employés à n'accepter sans autorisation aucun emploi extérieur et notamment aucune fonction élective.

Il espère que le ministre des travaux publics, usant du droit de défendre la liberté civique, obtiendra le retrait de la circulaire.

M. Baihaut, sous-secrétaire d'Etat, dit que l'administration n'avait pas le droit d'empêcher des mesures analogues à celles dont il est question. Sur le réseau d'Etat lui-

même, les employés ne peuvent accepter de fonctions qu'avec l'autorisation de la direction. (Bruit à gauche.)

La Chambre n'étant pas en nombre décide que le vote n'aura lieu qu'à la rentrée.

### LA CLÔTURE DE LA SESSION.

Samedi, 16 août, à quatre heures du soir, lecture a été donnée dans les deux Chambres du décret déclarant close la session ordinaire de 1884.

Et si la session a été longue, les vacances seront courtes.

Les Chambres rentreront dans la première quinzaine d'octobre pour voter le budget.

### LE SCRUTIN.

Les votes, à la Chambre, sont-ils bien sincères ? Il est permis d'en douter.

Quand on a voté au scrutin public à la tribune, sur les crédits du Tonkin, il y a eu 219 voix pour et 49 contre, plus quelques bulletins blancs; au total, 279 votants.

Quand on a voté sur l'ensemble de la loi, quelques instants après, cette fois sans scrutin public, le chiffre des votants s'est élevé tout à coup à 502, dont 350 pour la majorité ministérielle.

Il est donc bien acquis que lorsque le scrutin n'est pas public à la tribune, les députés présents ne se gênent pas pour voter aux lieux et places des absents.

En comparant les chiffres des votants dans les deux scrutins, on trouve un écart de 223 voix.

Il y avait donc 223 députés absents qu'on a fait voter à leur insu.

Il est bon que la population voie par quels hommes et comment sont gérées ses affaires.

C'est la première fois, croyons-nous, qu'un Parlement a siégé le jour de l'Assomption, qui, d'après le Concordat, est une fête fériée.

Il y a donc tout à la fois violation du Concordat et insulte aux croyances catholiques.

Et tout cela pour que MM. les députés prennent leurs vacances un jour plus tôt !

### UNE MENACE

On lisait ces jours-ci dans le *Voltaire* :

« A Messieurs les orléanistes »

Le moniteur des princes d'Orléans se félicite des protestations et des espérances que M. Bocher a portées à la tribune du Congrès. Il leur donne une grande importance, parce qu'elles ont répondu, dit-il, à une tentative d'intimidation.

« C'est à nous qu'est destinée cette allusion. »

« Nous répondrons à notre confrère que l'avis que nous avons adressé aux princes n'était pas superflu, car si M. Bocher a profité de la liberté parlementaire pour envoyer

un dernier adieu à ses rêves évanouis, ses patrons semblent avoir compris qu'il fallait s'en tenir à cette manifestation platonique. Un grand et provocant affichage de ce discours-homélie avait été annoncé à l'avance. Il paraît avoir été contremandé.

« On a raison, car si les représentants de la nation écoutent des discours, ils votent aussi des lois quand on leur fait sentir qu'elles sont utiles. Les 602 voix de la majorité sur la non-éligibilité des princes à la présidence est un premier avertissement. Il y en aura un second avant peu. »

« La République veut bien négliger le superflu, mais elle sait faire le nécessaire. »

Nous ne savons trop quel est ce « second avertissement » dont le *Voltaire* menace les princes. Quel qu'il soit, il se retournera toujours contre ses auteurs, car les mesures d'exception ne profitent qu'aux victimes.

On télégraphie au *Times* :

« Le gouvernement français a rejeté les ouvertures de médiation faites par les cabinets anglais, allemand et américain. »

« Les Chinois, de leur côté, ont retiré leur offre d'indemnité. »

« Les Chinois sont maintenant déterminés à faire la guerre, et des ordres en conséquence ont été envoyés dans les diverses provinces. »

Hong-Kong, 15 août (du *Times*). — Le gouvernement chinois a déclaré la guerre contre la France.

L'amiral Courbet ayant demandé 2,000 hommes du Tonkin, le général Millot lui a envoyé lundi 600 hommes avec deux batteries d'artillerie.

Un corps de 6,000 Chinois a débarqué à Bozhou. De fortes masses de troupes sont campées à la frontière de Kwangsin.

Le *Matin français* dit à ce sujet :

« La grosse nouvelle lancée hier par le *Times*, que la Chine aurait déclaré la guerre à la France, est démentie de tous les côtés. Le journal de la Cité faisait, du reste, lui-même, des réserves, dans un article de fond dans lequel il examinait les conséquences que pourrait avoir une pareille guerre, et les conditions dans lesquelles les hostilités auraient commencé, en ce qui concerne la France. »

« Le *Times* qui a tour à tour considéré l'empire chinois comme un adversaire redoutable ou comme un géant sans défense, est cette fois alarmiste et déclare que l'éventualité d'une guerre est grosse de dangers pour la France. »

« Nous ne savons quel est l'intérêt particulier qui pousse le journal de la Cité à prendre en ce moment au sérieux les troupes chinoises qu'il traitait naguère d'armées d'opérette; mais, ce qu'il y a de certain, c'est que, quoi qu'il arrive, que la Chine commence les hostilités ou que nous soyons nous-mêmes contraints de prendre une attitude plus énergique et plus active, nous parviendrons, sans grande difficulté, à mettre à la raison un adversaire qui aurait de-

L'escorte arriva bientôt aux remparts et s'engagea dans les longues rues de Montrouge. Partout les boutiques étaient fermées et les maisons désertes; à chaque instant il fallait faire un long détour pour tourner une barricade ou s'arrêter pour donner aux différents postes les explications que les circonstances exigeaient; mais la présence d'Andermahr écartait toutes les difficultés. Sitôt qu'il se montrait, les officiers s'inclinaient, et les soldats l'acclamaient en levant en l'air leurs képis ou leurs baïonnettes.

Partout on voyait des canons pointés dans toutes les directions, et d'énormes tas de boulets et de bombes, qui indiquaient la résolution de se défendre contre l'armée régulière, même après l'entrée des troupes dans l'intérieur de la ville.

Quand on atteignit la gare et la place d'Orsay, M. d'Elplay se penchant en dehors, pendant une courte halte, lut sur un journal, collé sur le mur, les lignes suivantes, imprimées en gros caractères :

« On nous avait donné depuis quelques jours des renseignements de la plus haute gravité dont nous sommes aujourd'hui complètement sûrs. »

« On a pris toutes les mesures pour qu'il n'entre dans Paris aucun soldat ennemi. »

« Les forts peuvent être pris les uns après les autres. Ces remparts peuvent tomber. Aucun

pois longtemps capitulé sans les conseils et les excitations perfides de la diplomatie et de la presse britanniques. Nous avons confiance et nous n'avons cure des prévisions pessimistes des journaux d'outre-Manche. »

### L'INCIDENT DE METZ

Il y a trois jours, à Metz, un officier du 8<sup>e</sup> régiment bavarois d'infanterie, revenant de l'exercice, allait par la rue des Jardins en passant devant un homme qui se promenait sur le trottoir, tenant une petite fille par la main, il bouscula cet homme avec violence.

Au lieu de s'excuser, l'officier dit :

— Vous pourriez bien vous écarter !

— Moi, dit l'homme, m'écarter devant un officier allemand ? Jamais !

A ces mots, l'officier furieux tira son sabre, frappa à tort et à travers; l'homme fut atteint à l'oreille.

Des personnes accourues emmenèrent le blessé.

Cet incident a produit à Metz la plus vive émotion.

Les nouvelles du choléra ne sont pas rassurantes. La situation est stationnaire à Toulon et à Marseille; mais dans les Basses-Alpes elle s'aggrave d'une façon très-inquiétante; on y aurait compté en deux jours quarante morts dans un village de 500 habitants.

L'apparition du fléau est également signalée à Auxerre.

### LE CHOLÉRA. — DÉCÈS DU 15 AOUT.

Marseille, 14 décès cholériques; Toulon, 3; Basses-Alpes, 5; Gard, 3; Aude, 9; Hérault, 6; Pyrénées-Orientales, 2.

### DÉCÈS DU 16 AOUT.

Marseille, 15 décès cholériques; Toulon, 2; Gard, 2; Hérault, 6; Aude, 3; Pyrénées-Orientales, 12; Yonne, 8.

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 16 août. Le vide continue à se faire de plus en plus à la Bourse; il circule quelques mauvaises nouvelles et les rentes perdent un peu de leur avance.

Au début du marché, on traite le 3 0/0 à 78.45, l'amortissable à 79.60, et le 4 1/2 à 107.60. On remonte de dix centimes sur chaque rente à la fin de la séance. Le 3 0/0 reste à 78.55, l'amortissable à 79.70, le 4 1/2 à 107.70.

Les Consolidés sont à 100 3/4, en réaction de 1/16.

L'Italien est plus ferme à 95.70 et 95.80.

La Banque de France s'inscrit à 5,040 fr.

Le Crédit Foncier est très-ferme à 1,287.50. Les Obligations Foncières et Communales offrent un marché très-sui.

On retrouve la Banque de Paris à 790. La Banque d'Escompte ne varie pas à 520. La Société Générale à 456.

Le Suez descend à 1,875 fr. La recette n'est que de 260,000 fr. pour les deux jours, alors que l'année dernière elle se chiffrait par 480,000 fr.

Les chemins sont demandés: le Nord à 1,675, l'Orléans à 1,320, le Lyon à 1,235, le Midi à 1,165, l'Est à 770, l'Ouest à 835.

Il ne restait donc qu'à se résigner et à attendre les événements. M. de Rumont montra un courage extraordinaire et communiqua à ses enfants l'énergie qui l'animaient.

— Vous avez fait une bonne action, leur disait-il, ne vous inquiétez pas de ses conséquences. Dieu y pourvoira.

### CHAPITRE X.

#### A PARIS.

Pendant ces événements, Tobie n'avait pas paru; il s'était prudemment tenu hors de la portée des fédérés, mais, au point du jour, il revint et reprit son service sans qu'on cherchât à le troubler. Le lieutenant donna ses ordres aux fédérés qui devaient rester à Arcueil; il rangea tous ses cavaliers, au nombre de cinquante environ, dans la grande rue qui longeait la demeure de M. d'Elplay, laissa la direction du poste au sergent, et enfin, revêtu de son brillant uniforme, il sortit du corps de garde et monta à cheval.

Quelques instants après, on amena une calèche, et le petit Jules sauta sur le siège. Les prisonniers furent alors prévenus qu'on les attendait dans la cour, et le peuple se précipita vers la grille pour jouir de ce spectacle nouveau. Toutefois, la foule garda le silence, et témoigna de la sorte son regret de voir arrêter une famille connue pour sa générosité.

Seuls, quelques envieux, quelques misérables, battirent des mains et poussèrent des cris de joie en voyant apparaître sur le perron M. d'Elplay entouré de ses enfants.

Andermahr avait donné l'ordre qu'on respectât le vieillard et il l'avait confié aux soins de Tobie. Que lui importait, en effet, cette victime inutile ?

M. d'Elplay prit place dans la voiture, en face de Thérèse et de Louise, qui gardaient un calme et une résignation touchantes. Le prêtre descendit à son tour.

— A bas le curé ! A mort le calotin ! l'espion de Versailles ! cria la foule.

Le prêtre parcourut lentement des yeux ce peuple avide de carnage et de sang, qu'il avait connu si doux et si inoffensif quelques jours auparavant.

— Pauvres gens ! murmura-t-il.

Puis il prit place à son tour auprès de M. d'Elplay qui lui tendit la main; Andermahr s'avança près de la portière et donna le signal du départ. Aussitôt l'escorte entière partit au grand trot. Jules lança un vigoureux coup de fouet aux deux chevaux étiés qui traînaient la calèche et suivit les cavaliers. Le lieutenant gambolait autour des portières, se montrait successivement à droite et à gauche et faisait étinceler au soleil tous ses pistolets. La foule les accompagna jusqu'à la barrière de la voie ferrée.

« soldat n'entrera dans Paris. »

« Si M. Thiers est chimiste, il comprendra. Les précautions sont prises. »

« Paris vaincra, ou, s'il succombe, il englobera les vainqueurs dans une catastrophe épouvantable ! »

Cette lecture fit frémir M. d'Elplay: les scélérats qui organisaient la résistance désespérée ne dissimulaient plus leurs infâmes projets. Miner et faire sauter Paris, vouer à une mort effroyable toute la population, même les femmes et les enfants, leur semblait un moyen de légitime défense: on comprend facilement qu'ils sient massacré les otages et brulé nos monuments, ce n'était pour eux qu'un jeu d'enfant.

Cependant les prisonniers gardaient le silence et laissaient le jeune prêtre à ses méditations et à ses prières: son courage d'ailleurs entretenait leur résignation et les disposait à braver les maux qui les menaçaient.

Thérèse n'attendait aucune pitié d'Andermahr: elle méprisait la mort, et si elle tremblait c'était pour son honneur et pour la vie de son père et de Louise. Sa pensée n'était déjà plus à Paris; elle voyait plus les barricades, ni les lourds canons, ni les gardes armés jusqu'aux dents; elle songeait au jeune homme qu'elle devait épouser quelques jours auparavant, au bonheur qu'ils s'étaient si vain-

# CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

SOUSCRIPTION EN FAVEUR DES VICTIMES  
DU CHOLERA.

Le montant des sommes recueillies par les membres du Comité de Saumur s'élève à la somme de 1,819 fr. 90. Sur cette somme, 400 fr. ont été envoyés au maire de Toulouse, 600 fr. au maire de Marseille. Sitôt l'arrêté de recensement effectué des cotisations des Sociétés Républicaines et du Commerce, un premier envoi de 419 fr. 90 sera adressé à Marseille.

Sous peu, la liste des souscripteurs sera dressée et publiée.

Pour le Comité :  
Le Président, A. GAURON.

Une nouvelle importante pour notre ville. Le dépôt d'armes que renfermait le château de Saumur est transféré à Poitiers. Le dépôt de poudre et de cartouches va également être enlevé.

Par le fait de cette évacuation, la garnison d'infanterie sera supprimée à Saumur. On parle de l'intention qu'aurait le ministre de la guerre de faire de notre antique forteresse un musée gallo-romain.

## MANŒUVRES DE BRIGADES.

Pendant les manœuvres de brigades qui auront lieu à Saumur et aux environs, les communes de Coron, du Voide et de Cléré seront également traversées par les troupes, et des réquisitions pourront être faites dans ces communes.

Comité de Tir du 3<sup>e</sup> bataillon du 70<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Compte rendu de la 29<sup>e</sup> séance, le 17 août 1884.  
Concours d'honneur à la carabine Flobert, à 45 mètres.

Tireurs.....	33
Belles tirées.....	499
Belles mises.....	496
Nombre de points.....	675

Résultat : 98.49 p. 0/0.

1<sup>er</sup> prix : Une médaille argent de la Ligue des Patriotes.

M. Bonard, sergent à la disponibilité du 1<sup>er</sup> génie.

2<sup>e</sup> prix : Une épingle-insigne en vermeil.

M. Langlois, sergent-major au 70<sup>e</sup> territorial d'infanterie.

3<sup>e</sup> prix : Une épingle-insigne en argent.

M. Bidault, caporal-fourrier au 70<sup>e</sup> territorial d'infanterie.

4<sup>e</sup> prix : Une médaille bronze de la Ligue des Patriotes.

est promis et à la douleur que Bernard éprouverait quand il saurait que la liberté et même la vie de sa fiancée étaient en danger.

Louise avait passé son bras autour du cou de son père et appuyé sa tête sur sa poitrine. Les boucles blondes de ses cheveux retombaient sur son cou et couvraient à demi son visage et les larmes qu'elle ne pouvait retenir.

Seul, M. d'Elplay suivait des yeux les mouvements des fédérés, se préoccupait de leurs paroles et de leurs gestes, et conservait l'espoir de racher à prix d'or, la liberté de ses enfants; seul, il avait la force d'adresser à Louise quelques mots de consolation.

— Ne pleure pas, ma fille, lui disait-il, tout n'est pas perdu : le lieutenant Andermahr n'est pas encore fait la dernière avant la délivrance.

Tout à coup de grands cris attirèrent de nouveau M. d'Elplay vers la portière : l'escorte n'allait plus grande route accourait de toutes parts. Les cavaliers s'élevèrent, et Andermahr, étourdi, mettant son cheval au galop, gagna la tête du cortège. D'étranges cris de haine et de fureur se firent entendre. C'était un bataillon de femmes qui passait sur le drapeau rouge en tête.

CH. SAINT-MARTIN.

M. Broum, sergent de réserve au 66<sup>e</sup> de ligne.

Dans son assemblée générale du 16 août 1884, la Société a voté à l'unanimité l'envoi au commissaire général du Concours national de tir, à Paris, d'une épingle-insigne en vermeil destinée à être offerte comme prix au nom de l'École de tir de Saumur.

De son côté, le Président a offert, en son nom personnel, une épingle-insigne en argent.

Il a été décidé que les séances seraient suspendues pendant la fin du mois d'août pour être reprises deux fois par semaine pendant le mois de septembre, aux longues distances les jeudis et dimanches, de 8 heures à 10 heures du matin, et que le grand Concours général aurait lieu le premier dimanche d'octobre et le grand Concours d'honneur le dimanche suivant.

La création d'une classe de gymnastique et d'un cours de topographie ont en outre été décidés au profit des pupilles du bataillon scolaire.

L'École de tir de Saumur devant être représentée, au Concours national, par une délégation, le Président invite de la manière la plus pressante les sociétaires qui n'ont pas encore reçu de feuille de route à lui en faire la demande sans aucun retard. — Les jour et heure de départ seront fixés ultérieurement.

Le Capitaine-Président,  
G. DOUSSAIN.

Le 10 août, un bijou de dame a été trouvé par M. D'huy, pharmacien, qui le tient à la disposition de la personne qui l'a perdu.

## LA MUSIQUE DE LANGEAIS AU CONCOURS DE CHINON.

On nous écrit de Chinon :

« Monsieur le Rédacteur,  
» Dans votre note relative au concours de Chinon, vous oubliez un détail important pour la société de musique de Langeais, à laquelle vous semblez vous intéresser.

» M. le Président de la République ayant offert comme prix d'honneur un magnifique vase de Sèvres d'une grande valeur, le jury, composé notamment de chefs de musique de l'armée, a désigné dix musiques pour prendre part à ce concours.

» L'attrait de ce concours intéressant avait attiré sur la place de l'Hôtel-de-Ville une foule compacte et attentive.

» Bourgueil, Richelieu, Lençloître et Luynes semblaient réunir le plus de chances, et les auditeurs étaient anxieux lorsque la société Sainte-Cécile de Langeais est montée sur l'estrade pour exécuter la fantaisie originale de Paimpart avec une perfection de détail et une précision qui ont enthousiasmé l'auditoire; aussi les applaudissements et les hourrah-ont ratifié immédiatement la décision du jury qui, à l'unanimité, a décerné le vase de Sèvres à M. Biermant, directeur de cette remarquable société.

» Une partie des musiciens de Sainte-Cécile de Langeais sont organisés en orphéon et à plusieurs reprises ils ont charmé nos oreilles en nous chantant avec beaucoup d'ensemble, de justesse et de goût des chœurs de Saintis et de Laurent de Rillé.

» La société Sainte-Cécile de Langeais a été le clou des fêtes de Chinon.

» UN AMATEUR DE MUSIQUE DE CHINON. »

## TOURS.

Vendredi matin, vers 10 heures, cinq ouvriers étaient occupés à élever une cheminée dans une maison en construction rue des Guelleries, près des Magasins généraux.

Tout-à-coup un éboulement s'est produit, entraînant trois des ouvriers. Deux ont été précipités sous les décombres. Le troisième est parvenu à sauter dans le jardin d'une hauteur de 8 mètres environ.

Les deux malheureux ensevelis ont été retirés dans un état déplorable. L'un avait la crâne ouvert et l'autre de fortes contusions.

Ils ont été transportés à l'hôpital.

Le troisième, celui qui a sauté dans le jardin, se plaint de vives douleurs internes.

Voici les noms des victimes de ce déplorable accident :

Viella (Pierre), célibataire, 33 ans.

Pichot (Ernest), célibataire, 20 ans.

Le troisième, moins grièvement blessé,

est le nommé Manceau (François), célibataire, 24 ans.

Il faut avouer que la rue des Guelleries est loin de porter bonheur aux ouvriers qui sont appelés à y travailler.

Il y a quelques mois déjà, un éboulement s'était produit dans une maison en construction et il en était résulté de graves blessures.

## LAVAL.

Dans sa réponse au questionnaire officiel sur l'enquête agricole, le comice de Laval, après avoir passé en revue les divers impôts et trouvé que les neuf dixièmes des prestations sont supportés par l'agriculture, conclut, pour résumer, que, dans la Mayenne, sur cent francs de revenu net, l'agriculteur doit, en moyenne, prélever 14 fr. 55 pour l'impôt foncier de ses champs, de ses étables et de sa maison, principal et centimes; 4 fr. 95 pour l'impôt des portes et fenêtres pour sa contribution personnelle et mobilière, pour ses prestations, pour l'enregistrement, et cinq francs au moins pour les impôts indirects; c'est-à-dire que, sur cent francs, le fisc lui enlève, sous des formes diverses, plus de trente et un francs!

## RENNES.

Le Petit Rennais, prévenu de diffamation envers M. le commandant Giblat et M. Ganzin, a été condamné jeudi, par le tribunal correctionnel de Rennes, à 4,000 fr. d'amende, à 10,000 fr. de dommages-intérêts et à l'insertion du jugement dans tous les journaux de Rennes, de Fougères et de Vitry, et dans le Figaro, le Soleil et la Gazette des Tribunaux.

## Publications de mariage.

Joseph Quelin, brigadier maréchal à l'École de cavalerie de Saumur, et Marie-Louise Leclourenec, lingère, de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Eugène-André Beaumont, menuisier, et Célestine-Victorine Ory, couturière, tous deux de Saumur.

## Faits divers.

### TIRAGE DE LA LOTERIE D'AMSTERDAM.

Samedi a eu lieu le tirage des séries 21 à 29 de la loterie de l'Exposition de 1883.

Le numéro 4,004 gagne un lot évalué à 10,000 fr. Les numéros 488, 273 et 174, 344 gagnent chacun un lot évalué à 5,000 fr. dans chacune de ces séries.

Le tirage de la série 30 et des gros lots est ajourné au 31 octobre.

LE DRAME DE COGNAC. — Un drame s'est passé samedi au palais de justice de Cognac (Charente).

M<sup>me</sup> G..., âgée de trente-neuf ans, comparait devant le juge d'instruction sous l'inculpation de nombreux vols. Appartenant à une honorable famille et le mobile de ses vols n'étant point le désir de s'enrichir, M<sup>me</sup> G..., pense-t-on, était atteinte de ce genre de folie appelé « la manie du vol. »

Après l'interrogatoire devant le juge d'instruction, M<sup>me</sup> G..., s'apercevant qu'on allait la conduire à la maison d'arrêt, prétextant une malaise subit et demanda à sortir un instant.

Le juge d'instruction y consentit; en revenant, M<sup>me</sup> G... fut prise de spasmes subits et d'étouffements; elle n'eut que le temps de se jeter dans les bras de son père, qui l'avait accompagnée, et mourut presque aussitôt. Pendant sa courte absence, la malheureuse avait absorbé un mélange de laudanum et de cyanure de potassium.

« Prière de ne pas causer politique ici, s. v. p. » — Ce sage avis se trouve affiché dans les bureaux de tabac à la Havane. Nous nous garderons bien de l'enfreindre, nous voulons seulement rappeler ce qu'on ne saurait trop répéter, c'est qu'il est plus facile de prévenir les maladies que de les guérir, et que le meilleur moyen pour cela est l'emploi des Pâtes Suisses, quand il en est temps encore. En voici encore un exemple :  
» Veuillez m'envoyer une boîte de Pâtes Suisses à 1 fr. 50 : je suis très-satisfait de celles que j'ai déjà employées, car elles m'ont guéri du mal

d'estomac dont je souffrais depuis si longtemps.

» Octave FRÉMICOULT,  
» maréchal, à Aubigny-en-Artois.  
A. Hertzog, Pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

Un livre clair, précis, élémentaire et impartial, initiant le public aux mystères de la médecine, cette science la plus indispensable à connaître, était depuis longtemps désiré. Nous sommes heureux d'annoncer enfin son apparition.

Il a pour titre DICTIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE d'hygiène publique et privée, et est publié par le Docteur PAUL LABARTHE, un jeune savant bien connu, doublé d'un écrivain remarquable et justement apprécié, avec la collaboration de Professeurs agrégés de la Faculté de Médecine, de Médecins et de Chirurgiens des Hôpitaux, et des principaux spécialistes de Paris : MM. Béni-Barda, Bergeron, Bouley, Delasiauve, Fort, Fano, Galippe, Garrigou-Désarènes, Jules Guérin, Landrieux, Labarthe père, Marchand, Monin, Péan, Poyet, Robinet, De Soyre, etc.

Ce Dictionnaire contient : — Les notions indispensables d'anatomie et de physiologie; — La description de toutes les maladies, les symptômes qui permettent de les reconnaître et le traitement qui convient à chacune d'elles. — Il passe en revue tous les médicaments employés d'ordinaire, fait connaître leur composition, leurs propriétés, la façon de les préparer et de les administrer; — Les secours aux empoisonnés, aux blessés, aux noyés et aux asphyxiés, y sont minutieusement décrits; — L'hygiène des gens bien portants, des malades et des convalescents; l'hygiène des enfants, des femmes et des vieillards; l'hygiène de chaque profession, de chaque industrie, enfin l'hygiène publique des villes et des campagnes, ont une large place dans cet ouvrage véritablement indispensable à tout le monde.

Le DICTIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE est illustré de 1,000 figures, facilitant la compréhension du texte. Les éditeurs le font paraître en livraisons à 10 centimes et en séries à 50 centimes. — On peut s'abonner à l'ouvrage complet reçu franco au fur et à mesure de son apparition, en adressant à MM. Marpon et Flammarion, 26, rue Racine, Paris, un mandat-poste de 20 francs. — (La première livraison de l'ouvrage est envoyée gratis à toute personne qui en fera la demande.)

En vente la 8<sup>e</sup> Série.

## LA SEMAINE ILLUSTRÉE

Prix : 40 centimes le numéro.

Sommaire du numéro du 16 août 1884.

Chronique parisienne, par A. de Bonville.  
Bayonne (8 gravures), par Paul Perret.  
Le Prince et le Pauvre, roman (suite), 2 gravures, par Marc Twain.  
Obock, par Fernand Hué et G. Haurigot.  
Chronique générale.  
La Maîtresse de la maison.

Abonnement : Un an, 18 fr.

Librairie H. OUDIN, 51, rue Bonaparte, Paris, ou à Poitiers, 4, rue de l'Éperon.

## Marché de Saumur du 16 Août

Blé semence (l'h.)	16 25	Huile de noix.	50	130 —
From. 1 <sup>er</sup> q. (l'h.)	16 40	Graine trèfle	50	—
Froment (l'h.)	77	— lin. . . . .	70	—
Halle, moy <sup>n</sup> .	77	— luzerne	50	—
Seigle. . . . .	75	10 65	Foin (dr. c.)	780 60 —
Orge . . . . .	65	11 15	Luzerne	50 —
Avoine h. bar.	50	8 75	Paille	— 780 57 —
Fèves. . . . .	75	12 —	Amandes . . .	50 —
Pois blancs . . .	80	35 —	Cire jaune. . .	50 190 —
— rouges . . . .	80	28 —	Chanvres 1 <sup>er</sup>	—
Colza . . . . .	65	—	qualité (52 k. 500)	—
Chenevis . . . .	50	18 —	2 <sup>e</sup>	—
Farine, culas.	157	45 —	3 <sup>e</sup>	—

### COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1883,	1 <sup>er</sup> qualité	200 à	»
Id. 1883,	2 <sup>e</sup>	100 à	»
Ordin., env. de Saumur 1883,	1 <sup>er</sup>	100 à	»
Id. 1883,	2 <sup>e</sup>	85 à	»
Saint-Léger et environs 1883,	1 <sup>er</sup>	100 à	»
Id. 1883,	2 <sup>e</sup>	85 à	»
Le Puy-N.-D. et environs 1883,	1 <sup>er</sup>	90 à	»
Id. 1883,	2 <sup>e</sup>	80 à	»
La Vienne, 1883.		60 à	65
ROUGES (2 hect. 30).			
Souzy et environs, 1883		140 à	»
Id. 1883		» à	»
Champigny, 1883	1 <sup>er</sup> qualité	200 à	»
Id. 1883.	2 <sup>e</sup>	170 à	»
Id. 1883.		» à	»
Varrains, 1883.		120 à	»
Varrains, 1883.		» à	»
Bourgueil, 1883.	1 <sup>er</sup> qualité	150 à	»
Id. 1883.	2 <sup>e</sup>	100 à	»
Id. 1883.	1 <sup>er</sup>	» à	»
Id. 1883.	2 <sup>e</sup>	» à	»
Restigné 1883.		140 à	»
Id. 1883.		135 à	»
Chinon, 1883.	1 <sup>er</sup>	130 à	»
Id. 1883.	2 <sup>e</sup>	» à	»
Id. 1883.	1 <sup>er</sup>	» à	»
Id. 1883.	2 <sup>e</sup>	» à	»

**LA MODE ILLUSTRÉE**  
JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1<sup>re</sup> édition, 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr.  
4<sup>e</sup> édition, avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

FAVEUR SPÉCIALE  
ACCORDÉE A NOS ABONNÉS

5 fr.  
AU LIEU  
DE  
6 fr.



Nos abonnés connaissent, de réputation au moins, la vaillante et spirituelle

**LANTERNE D'ARLEQUIN**

illustrée de charmants dessins d'actualité, reproduisant, avec leurs traits, les faits et gestes des beaux messieurs qui gouvernent la R. F.

L'abonnement à la *Lanterne d'Arlequin* est de 6 fr. par an.

Une combinaison particulière avec la Direction de cette publication satirique, nous permet de l'offrir à nos abonnés, anciens et nouveaux, moyennant 5 fr. par an.

Pour recevoir cette PRIME, il suffit à tout abonné d'adresser une bande de notre journal à M. le Directeur de la *Lanterne d'Arlequin*, rue Richelieu, 13, à TOURS.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878 (CLASSE 66).  
MÉDAILLE D'ARGENT

**COFFRES-FORTS**

M. HAFFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Haffner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà.

Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

GRAND SUCCÈS ! — NOUVEAUTÉ MUSICALE  
**MUGUET ET MYOSOTIS**

Marzurka brillante pour piano,  
PAR SAMUEL FISCHER.

En vente chez l'auteur, rue d'Orléans, 49, Saumur.

**MAGASIN PITTORESQUE**  
Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Le *Magasin pittoresque* (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro du 15 août :

TEXTE. — Taunay, peintre. — Ra-ta-clos, nouvelle (suite), par M. J. Girardin. — La Porte Saint-Georges, à Nancy. — Se souvenir, par M. Eugène Noël. — Projet d'un éléphant colossal. — Femme contre Pagliati, nouvelle, par M<sup>me</sup> J. Colomb. — Fama Manzoni. — Mémoires d'une jeune fille (suite), par Th. Bentzon. — Les Nicols en prunes, par M. Ed. Garnier.

GRAVURES. — Portrait de Taunay, peint par lui-même. — La Porte Saint-Georges à Nancy. — Éléphant colossal imaginé par M. Ribari en 1788 (2 grav.). — Statue d'Alexandre Manzoni, à Milan. — Sa maison sur la place Belgojose, Nicolaüs.

En temps d'épidémie ou de chaleur, faire usage du goudron Guyot.

Le Goudron Guyot est une liqueur qui sert à préparer une eau de goudron très-agréable. Le goudron Guyot rafraîchit et purifie le sang, il fortifie l'estomac. Il a été expérimenté avec succès dans les hôpitaux de France, Belgique et Espagne contre les affections de la gorge, de la poitrine et de la vessie. Prix du flacon (pour 48 verres de boisson), 2 fr. dans toutes les pharmacies.

Si l'on veut avoir le véritable Goudron Guyot, exiger sur l'étiquette la signature E. Guyot et l'adresse, 19, rue Jacob, Paris.

PAUL GODET, propriétaire gérant.

Etude de M<sup>e</sup> PAUL TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine.

**A VENDRE**

**Domaine d'Ecottiers**

Situé commune de Louresse-Rochementier.

Belle MAISON de maître en parfait état, vastes servitudes, jardins, vergers, pelouses, cours d'eau.

Belle FERME de 72 hectares. Bois taillis et futaie, contenant 44 hectares.

Le tout en un seul tenant, traversé par la route d'Angers à Loudun, à 4 kilomètres de Doué et de la station du chemin de fer de Poitiers à Angers (ligne de l'Etat).

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, audit M<sup>e</sup> TAUREAU, notaire. (578)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1885.  
BEAU ET VASTE

**MAGASIN**  
Rue du Port-Cigongne.

S'adresser à M<sup>me</sup> DUPUY-LEBBETON, même rue. (86)

**A VENDRE**

Belle JUMENT carrossière, baie-claire, 8 ans;

Un CHEVAL gris moucheté, 12 ans, s'attelant et se montant.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

**UNE CHIENNE COUCHANTE**

Quatre ans, bien dressée.

S'adresser à M. LEBEAU-GOULARD, à Doué-la-Fontaine. (592)

**A VENDRE**

**UNE CUVE**

Pouvant contenir trois barriques et servir de pressoir.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

**TROIS CHIENS COUCHANTS**

Et un CHIEN courant.

S'adresser à M. ROUSSE, à Souzay.

**A VENDRE**

**UN EXCELLENT CHIEN COUCHANT**

Agé de 3 ans, grande taille, belle robe.

S'adresser à M. BOUSSY-GIRAULT, à Courchamps. (566)

**AUX ÉLÉGANTS**

**CHEMISERIE MODÈLE**

**M. MONTEL**

43, rue du Portail-Louis, 43.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

**MERCERIE EN GROS**

On demande un apprenti non pensionnaire.

Maison L. VINSONNEAU

M<sup>me</sup> LEROUX, blanchisseuse, rue de la Monnaie, 15, près la place St-Nicolas, se met à la disposition des personnes qui voudraient bien lui donner leur linge à blanchir. (576)

**CIDRES**

De Bretagne et de Normandie.

M. RENÉ ROUSSEAU prévient ses clients qu'il tient à leur disposition un choix considérable de cidres, meilleurs encore que ceux vendus jusqu'à ce jour, et dont la qualité tout à fait supérieure ne craint aucune altération par suite des chaleurs.

A partir du 24 juin, s'adresser au nouveau domicile de M. ROUSSEAU, rue Nationale, 19, ou au dépôt, place du Roi-René, magasins Pichat.

**AVIS**

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

M. HOULARD donne avis qu'il a cédé à M. THIOUDET, à partir du 24 juin, son fonds de commerce de café et d'épicerie, rue Dacier, 29, et qu'il conserve son commerce de vins et spiritueux en gros, à son nouveau domicile, rue des Basses-Perrières, n<sup>o</sup> 7. (550)

**Les Magasins de la Glanouse**

51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR,

DEMANDENT :

Une apprentie pour les Modes, Et un garçon de magasin sachant lire et écrire.

Conditions avantageuses.

Décerné au Concours de Chinon, le 10 août 1884, par la Commission de visite des VIGNOBLES

Mention spéciale et Médaille d'argent

**M. DOVALLE**

Constructeur à RESTIGNÉ

Pour ses PRESOIRS à bon marché et qui sont les plus répandus dans le canton de Chinon.

LIBRAIRIE ABEL PILON  
**A. LE VASSEUR, SEUR**  
33 - Rue de Fleurus - 33  
PARIS  
par par  
mois mois  
Fr.  
Envoi franco des Catalogues  
LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

**Ligne d'Orléans**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures	8 minutes du matin	express-poste.
6 — 55 —	matin (s'arrête à la Possonnière)	
9 — 13 —	matin, omnibus-mixte.	
1 — 25 —	soir, —	
3 — 32 —	— express.	
7 — 15 —	— omnibus.	
10 — 36 —	— (s'arrête à Angers).	

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.
8 — 21 —	— omnibus.	
9 — 37 —	— express.	
12 — 48 —	soir, omnibus-mixte.	
4 — 44 —	— —	
7 — 4 —	— omnibus (s'ar. à Tours)	
10 — 24 —	— express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.

**Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)**

**SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY**

	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur. . . . . (départ)	6 05	7 24	9 00	1 15	3 45
Chacé-Varrains . . . . .	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg . . . . .	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19
Montreuil-Bellay. . . . . (arrivée)	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37

**MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR**

	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.
Montreuil-Bellay . . . . . (départ)	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg. . . . .	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	11 26
Chacé-Varrains . . . . .	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	11 39
Saumur . . . . . (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 59

**SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS**

	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur. (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50
Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41
Lernay . . . . .	7 02	8 04	2 11	4 59	8 51
Brion-s-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59
Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16

**THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR**

	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.
Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45
Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57
Lernay . . . . .	6 07	9 18	1 27	4 37	8 07
Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30
Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06

**MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.**

	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. soir.
Montreuil-Bellay	7 23	1 55	8 35	5 50	12 50	8 10
Loudun . . . . .	8 20	2 51	9 55	6 28	1 28	7 58
Arçay . . . . .	8 34	3 4	10 14	6 55	1 57	7 58
Mirebeau . . . . .	9 27	3 54	11 2	7 50	2 52	9 18
Neuville . . . . .	9 57	4 24	11 27	8 42	3 30	10 29
Poitiers . . . . .	10 32	4 56	12 1	9 24	4 31	11 7